

Lundi 7 octobre 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 7 octobre 2019 à 20 h 00.

Sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :
Isabelle Chouinard, Réjean Pelletier, François Gagné-Bérubé et Céline Langlais,
sous la présidence de Monsieur Rénaud Bernier, maire formant quorum.

Sont absents Messieurs Jean Caron et Rémi Pelletier, conseillers.

Sont aussi présents Mesdames Louise St-Pierre, greffière et Gina Dionne,
trésorière ainsi que Monsieur Jean Langelier, directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2019-10-397 **LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR.**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement de l'adopter en annulant cependant l'item 7.

Rénaud Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-10-398 **DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 3 SEPTEMBRE 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 30 SEPTEMBRE 2019.**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi sur les cités et villes, reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil du 3 septembre 2019 et de la séance extraordinaire du conseil du 30 septembre 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement de les ratifier et de les adopter.

Rénaud Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-10-399 **DÉPÔT, ACCEPTATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES PAYABLES AU 30 SEPTEMBRE 2019.**

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des comptes fournisseurs au 30 septembre 2019, pages 1 à 3, pour un montant de 243 257,34 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement d'accepter et d'autoriser le paiement des comptes payables pour un montant de 243 257,34 \$.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-10-400 **DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS AU 30 SEPTEMBRE 2019.**

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste sélective des déboursés au 30 septembre 2019, pages 1 à 7, relative au compte no 10444 pour un montant total de 719 927,43 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-10-401 **DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU RAPPORT MENSUEL INDIQUANT TOUTES DÉPENSES EFFECTUÉES EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION DE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES EN SEPTEMBRE 2019.**

CONSIDÉRANT le règlement numéro 142-2008 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT les articles 5.1 et suivants dudit règlement par lesquels le conseil délègue son pouvoir d'autorisation de dépenser à certaines conditions;

CONSIDÉRANT l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes qui oblige tout fonctionnaire autorisant une dépense à produire un rapport au conseil;

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des engagements indiquant toutes les dépenses effectuées en vertu d'une délégation de compétence en septembre 2019, pages 1 à 51, pour un montant de 184 801,25 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-10-402 **DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 RÉVISÉES DE L'OFFICE D'HABITATION DU KAMOURASKA EST.**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-05-189 de ce conseil procédant à l'adoption du budget initial 2019 ainsi que du budget révisé du 7 février 2019 de l'Office d'Habitation du Kamouraska Est;

CONSIDÉRANT que le budget 2019 de l'Office d'Habitation du Kamouraska Est a été révisé en date du 8 mars 2019, lequel présente pour le numéro d'ensemble immobilier 1 769 correspondant à celui de Saint-Pascal, des revenus de 236 722 \$, des dépenses de 483 322 \$ pour un déficit de 246 600 \$ dont 221 940 \$ sont assumés par une contribution de la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT que le budget 2019 de l'Office d'Habitation du Kamouraska Est a été révisé en date du 21 mai 2019, lequel présente pour le numéro d'ensemble immobilier 1 769 correspondant à celui de Saint-Pascal, des revenus de 236 722 \$, des dépenses de 488 488 \$ pour un déficit de 251 766 \$ dont 226 589 \$ sont assumés par une contribution de la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT que le budget 2019 de l'Office d'Habitation du Kamouraska Est a été révisé en date du 13 juin 2019, lequel présente pour le numéro d'ensemble immobilier 1 769 correspondant à celui de Saint-Pascal, des revenus de 236 722 \$, des dépenses de 414 636 \$ pour un déficit de 177 914 \$ dont 160 123 \$ sont assumés par une contribution de la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT que l'Office d'Habitation du Kamouraska Est a approuvé par résolution à l'assemblée du conseil d'administration tenue le 28 août 2019 les budgets révisés datés du 8 mars 2019, du 21 mai 2019 et du 13 juin 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de ratifier et d'adopter les budgets révisés 2019 de l'Office d'Habitation du Kamouraska Est datés du 8 mars 2019, du 21 mai 2019 et du 13 juin 2019, notamment la contribution de la Ville au déficit anticipé pour un montant de 17 791 \$ correspondant au dernier budget révisé daté du 13 juin 2019.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-10-403

AUTORISATION DE CONTRACTER UN EMPRUNT TEMPORAIRE EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 322-2018 DÉCRÉTANT LA MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU RÉSEAU DE COLLECTE DES EAUX USÉES DANS LA RUE BERNIER ET DANS UN SECTEUR DE LA ROUTE 230 EST AINSI QUE LA RÉFECTION DE LA VOIRIE DE LA RUE BERNIER ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 804 120 \$ POUR EN ACQUITTER LES COÛTS.

CONSIDÉRANT le règlement numéro 322-2018 décrétant la mise en place d'un nouveau réseau de collecte des eaux usées dans la rue Bernier et dans un secteur de la route 230 Est ainsi que la réfection de la voirie de la rue Bernier et autorisant un emprunt de 804 120 \$ pour en acquitter les coûts;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-09-369 de ce conseil octroyant un contrat à Excavations Bourgoin & Dickner inc. pour réaliser les travaux;

CONSIDÉRANT l'article 567 de la Loi sur les cités et villes qui permet aux municipalités de contracter un emprunt temporaire pour le paiement des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal :

- contracte un emprunt temporaire de 804 120 \$ auprès de la Caisse Desjardins du Centre de Kamouraska au taux préférentiel majoré de 0,5 %;

- mandate le maire, Monsieur Réналd Bernier et la trésorière, Madame Gina Dionne à signer, pour et au nom de la Ville, tout document relatif au présent emprunt temporaire.

Réналd Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-10-404

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2018-03-110
CONCERNANT LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES.**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-03-110 de ce conseil procédant à la location de divers équipements informatiques auprès de GFL - Solutions de financement par contrat de crédit-bail;

CONSIDÉRANT la cession du contrat de crédit-bail numéro 351480 par le locateur, GFL - Solutions de financement, à RCAP Leasing;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la résolution numéro 2018-03-110 afin d'autoriser le paiement des coûts de location à RCAP Leasing;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement de modifier la résolution numéro 2018-03-110 afin d'autoriser le paiement des coûts de location des divers équipements informatiques à RCAP Leasing à compter du 1^{er} novembre 2019.

Réналd Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-10-405

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES
TAXES FONCIÈRES DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 655, RUE TACHÉ.**

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 5 septembre 2019 de la Commission municipale du Québec sollicitant l'avis de la Ville à l'égard de la demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 655, rue Taché présentée par l'Association des personnes handicapées du Kamouraska Est inc.;

CONSIDÉRANT l'analyse des documents soumis par l'organisme auprès de la Commission municipale à l'appui de sa demande de reconnaissance ainsi que des dispositions pertinentes de la Loi sur la fiscalité municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement :

- que la Ville de Saint-Pascal informe la Commission municipale du Québec qu'elle ne s'oppose pas à la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières de l'Association des personnes handicapées du Kamouraska Est inc. pour l'immeuble situé au 655, rue Taché;
- que la Ville de Saint-Pascal informe la Commission municipale, qu'advenant une audience dans le cadre de la présente demande, elle considère que la présence d'un représentant ne sera pas nécessaire.

Réналd Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-10-406

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 17 SEPTEMBRE 2019 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la réunion du 17 septembre 2019 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'article 10 du règlement numéro 12-2000 constituant un comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement de le ratifier et de l'adopter abstraction faite cependant des résolutions 55-19 et 56-19 qui feront l'objet de décisions particulières de la part du conseil municipal.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-10-407

ANALYSE DU PROJET DE DÉMOLITION DE 9361-7967 QUÉBEC INC. EN REGARD DU 540-542, RUE TACHÉ DANS LE CADRE DU PIIA.

CONSIDÉRANT la demande de démolition déposée par 9361-7967 Québec inc., représentée par Monsieur Guy Charest, concernant le 540-542, rue Taché;

CONSIDÉRANT que la demande vise la démolition du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujéti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 55-19 du comité consultatif d'urbanisme recommandant, en regard de l'évaluation de la valeur patrimoniale, la démolition du bâtiment situé au 540-542, rue Taché;

CONSIDÉRANT que la disparition de bâtiments ayant un intérêt patrimonial doit être évitée;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement sur les PIIA, le bâtiment à démolir doit être dans un état irrémédiable de dégradation et avoir perdu la grande majorité des éléments qui caractérisent son architecture d'origine;

CONSIDÉRANT la fiche descriptive de la propriété réalisée dans le cadre de l'inventaire patrimonial classifiant celle-ci d'intérêt patrimonial moyen compte tenu de l'impossibilité de discerner un style architectural suite aux nombreuses transformations apportées au bâtiment;

CONSIDÉRANT que le bâtiment actuel présente un intérêt visuel limité du fait du déséquilibre dans la disposition des ouvertures, de l'utilisation de matériaux disparates pour le revêtement des murs et du manque d'intégration des agrandissements réalisés;

CONSIDÉRANT que c'est le comité de démolition, créé en vertu du règlement numéro 94-2005 régissant la démolition d'immeubles tel que modifié par le règlement numéro 119-2007, qui décidera ultimement de la demande de démolition;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement d'approuver la démolition du bâtiment situé au 540-542, rue Taché en regard de l'évaluation de la valeur patrimoniale.

Si la démolition se réalise, les membres du conseil suggèrent à l'entreprise requérante d'offrir à l'organisme Co-éco, qui gère l'entrepôt de récupération de matériaux, les éléments patrimoniaux encore présents sur le bâtiment, tels que la porte d'atelier en bois, les fenêtres à guillotine à carreaux et la porte vitrée à caissons en bois sur la petite remise.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-10-408

ANALYSE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE À LOGEMENTS DE 9361-7967 QUÉBEC INC. EN REGARD DU 540, RUE TACHÉ DANS LE CADRE DU PIIA.

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un immeuble de six logements de 9361-7967 Québec inc., représentée par Monsieur Guy Charest, pour la propriété située au 540, rue Taché en remplacement de l'immeuble existant;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2010-11-505 par laquelle le conseil municipal a accepté la demande de dérogation mineure visant le projet de construction d'un immeuble à logements présenté par Madame Denise Hudon pour la même propriété en 2010 et présenté à nouveau par 9361-7967 Québec inc.;

CONSIDÉRANT que le projet de construction est situé dans le territoire assujéti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution 56-19 du comité consultatif d'urbanisme approuvant l'option 2 du projet de construction datée du 8 décembre 2010 avec les recommandations de Madame Jeanne Maguire datées du 16 novembre 2010;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet en regard des objectifs et des critères visés par le règlement sur les PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement d'approuver le projet de construction d'un immeuble à logements soumis par 9361-7967 Québec inc. concernant le 540, rue Taché, correspondant à l'option 2 de l'esquisse datée du 8 décembre 2010.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-10-409

ACCEPTATION DE L'ORDRE DE CHANGEMENT NUMÉRO 2 EN REGARD DU CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION D'UN LOCAL TECHNIQUE ANNEXÉ À L'ARÉNA ET AUTRES TRAVAUX CONNEXES ET AUTORISATION DE PAIEMENT À FERDINAND LAPLANTE INC.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-04-165 de ce conseil octroyant le contrat pour la construction d'un local technique annexé à l'aréna et autres travaux connexes à Ferdinand Laplante inc. au montant total de 1 072 716,75 \$ incluant les taxes et autorisant la cession du contrat de remplacement du système de réfrigération de l'aréna intervenue entre la Ville et Cimco Réfrigération en faveur de Ferdinand Laplante inc. au montant de 783 715,59 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT l'ordre de changement numéro ING-2 émis le 10 septembre 2019 par Monsieur Pascal Michaud, ingénieur de Stantec Experts-conseils ltée, recommandant une modification à la régulation et l'ajout d'un filtre à poche pour un montant de 6 475,22 \$ excluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général datée du 18 septembre 2019 d'approuver ces modifications, conformément à l'article 29 du règlement numéro 335-2019 sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 326-2018 décrétant des travaux de remplacement du système de réfrigération de l'aréna ainsi que la construction d'un local technique pour la surfaceuse et autorisant un emprunt de 1 766 175 \$ pour en acquitter les coûts, tel que modifié par la résolution numéro 2019-04-164;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement :

- d'approuver la modification décrite à l'ordre de changement numéro ING-2 pour un montant total de 7 444,88 \$ incluant les taxes et de mandater Monsieur Jean Langelier, directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, ledit ordre de changement;
- d'autoriser le paiement d'une somme de 7 444,88 \$ incluant les taxes à Ferdinand Laplante inc. qui sera incluse dans un prochain décompte progressif.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-10-410

AUTORISATION DE PAYER LA DEMANDE DE PAIEMENT NUMÉRO 4 À FERDINAND LAPLANTE INC. EN REGARD DU CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION D'UN LOCAL TECHNIQUE ANNEXÉ À L'ARÉNA ET AUTRES TRAVAUX CONNEXES.

CONSIDÉRANT le règlement numéro 326-2018 décrétant des travaux de remplacement du système de réfrigération de l'aréna ainsi que la construction d'un local technique pour la surfaceuse et autorisant un emprunt de 1 766 175 \$ pour en acquitter les coûts, tel que modifié par la résolution numéro 2019-04-164;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-04-165 de ce conseil octroyant le contrat pour la construction d'un local technique annexé à l'aréna et autres travaux connexes à Ferdinand Laplante inc. au montant total de 1 072 716,75 \$ incluant les taxes et autorisant la cession du contrat de remplacement du système de réfrigération de l'aréna intervenue entre la Ville et Cimco Réfrigération en faveur de Ferdinand Laplante inc. au montant de 783 715,59 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-07-298 de ce conseil autorisant le paiement de la demande numéro 1 d'un montant de 57 208,78 \$ incluant les taxes et une retenue de garantie de 10 %;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-08-333 de ce conseil autorisant le paiement de la demande numéro 2 d'un montant de 201 465,13 \$ incluant les taxes et une retenue de garantie de 10 %;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-09-367 de ce conseil autorisant le paiement de la demande numéro 3 d'un montant de 55 351,86 \$ incluant les taxes et une retenue de garantie de 10 %;

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 4 émis par Monsieur Pascal Michaud, ingénieur de Stantec Experts-conseils ltée le 17 septembre 2019 approuvant le paiement de la demande numéro 4 produite par Ferdinand Laplante inc. au montant de 385 974,37 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement d'autoriser le paiement à Ferdinand Laplante inc. d'un montant de 385 974,37 \$ incluant les taxes et une retenue de garantie de 10 %.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-10-411

AUTORISATION DE PAIEMENT À LE GROUPE ADE MONTRÉAL INC. POUR LA REMISE EN ÉTAT DE BOÎTES DE VANNES DU RÉSEAU D'AQUEDUC.

CONSIDÉRANT que les boîtes de vannes et de service exigent un entretien rigoureux afin d'être opérationnelles en tout temps;

CONSIDÉRANT l'offre de service soumise en date du 12 avril 2019 par Le Groupe ADE Montréal inc.;

CONSIDÉRANT que, suivant l'évaluation réalisée par le directeur du Service des travaux publics, 18 boîtes de vannes et de service devaient être remises en état en 2019 pour un montant de 8 623,13 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT que le nombre total de boîtes de vannes et de service qui ont fait l'objet d'un entretien a été supérieur à l'évaluation initiale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement d'autoriser le paiement d'un montant de 10 577,70 \$ incluant les taxes à Le Groupe ADE Montréal inc. pour la remise en état de 21 boîtes de vannes et de service.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-10-412

AUTORISATION DE PAIEMENT À PAVAGE CABANO LTÉE POUR LES TRAVAUX DE LA RUE ROCHETTE.

CONSIDÉRANT les travaux exécutés par le Service des travaux publics pour le raccordement à l'aqueduc et aux égouts de la nouvelle construction située au 205, rue Rochette (lave-auto);

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au pavage de la rue Rochette suite à ces travaux;

CONSIDÉRANT que ces travaux de pavage n'étaient pas prévus dans l'appel d'offres lancé au printemps 2019 pour la réalisation de travaux de préparation de la chaussée et de pose d'enrobé bitumineux sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que l'intervention a nécessité des travaux de grande envergure et que le ministère des Transports exigeait de remettre la rue en état rapidement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la facture de Pavage Cabano ltée au montant de 15 802,16 \$ incluant les taxes pour le pavage de la rue Rochette.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-10-413 **AUTORISATION DE PAIEMENT DE FRAIS SUPPLÉMENTAIRES À PAVAGE CABANO LTÉE.**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-06-241 de ce conseil octroyant à Pavage Cabano ltée un contrat au montant de 147 905,11 \$ incluant les taxes pour des travaux de préparation de la chaussée et de pose d'enrobé bitumineux;

CONSIDÉRANT qu'il était prévu audit contrat des travaux de revêtement sur le pont du 4^e Rang Ouest;

CONSIDÉRANT que les travaux du pont du 4^e Rang Ouest ont engendré des frais supplémentaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général datée du 4 octobre 2019 d'approuver le paiement de coûts supplémentaires au montant de 6 562,48 \$ incluant les taxes, conformément à l'article 29 du règlement numéro 335-2019 sur la gestion contractuelle;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement d'autoriser le paiement à Pavage Cabano ltée de frais supplémentaires au montant de 6 562,48 \$ incluant les taxes dans le cadre du contrat de travaux de préparation de la chaussée et de pose d'enrobé bitumineux.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-10-414 **OCTROI D'UN CONTRAT À MONSIEUR DENIS PELLETIER POUR LE DÉNEIGEMENT DES CITERNES INCENDIE POUR LES SAISONS 2019-2020, 2020-2021 ET 2021-2022.**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal possède plusieurs citernes incendie dispersées sur son territoire pour l'approvisionnement en eau des camions utilisés par son Service de sécurité incendie en secteur rural;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au déneigement des citernes incendie afin de faciliter leur accès en cas de besoin;

CONSIDÉRANT les demande de prix effectuées auprès de quatre fournisseurs afin d'exécuter les travaux de déneigement des citernes pour les saisons 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022;

CONSIDÉRANT que deux propositions ont été soumises à la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics datée du 2 octobre 2019 d'octroyer le contrat de déneigement de neuf citernes incendie pour les saisons 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 à Monsieur Denis Pelletier au montant total de 12 000 \$;

CONSIDÉRANT le projet de contrat soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de ratifier les termes du contrat à intervenir entre la Ville et Monsieur Denis Pelletier relativement au déneigement de neuf citernes incendie pour les saisons 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 pour un montant total de 12 000 \$ incluant les taxes et de mandater le maire, Monsieur Réналd Bernier et la greffière, Me Louise St-Pierre à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat.

Réналd Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-10-415

ACHAT D'APPAREILS RESPIRATOIRES POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE AUPRÈS DE ARÉO-FEU LTÉE.

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'acquisition de quatre appareils respiratoires pour le Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la soumission de Aréo-Feu ltée datée du 25 septembre 2019 pour la fourniture de quatre appareils respiratoires Apria MSA M7 usagés;

CONSIDÉRANT que la Ville dispose des sommes nécessaires au budget 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 25 septembre 2019 du directeur du Service de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement d'autoriser l'achat de quatre appareils respiratoires usagés auprès de Aréo-Feu ltée au montant total de 11 497,50 \$ incluant les taxes, le tout tel que décrit dans la soumission datée du 25 septembre 2019.

Réналd Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-10-416

OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À STRATÉGIES IMMOBILIÈRES LGP.

CONSIDÉRANT les demandes reçues de diverses entreprises à la recherche d'un espace locatif industriel au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de répondre aux besoins des entreprises en matière de développement industriel;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal dispose d'un parc industriel à proximité de l'autoroute 20;

CONSIDÉRANT l'offre de service présentée à la Ville par Stratégies Immobilières LGP le 27 août 2019 pour la réalisation d'une étude pour l'implantation et la gouvernance d'un incubateur/accélérateur;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement :

- d'octroyer un mandat de services professionnels à Stratégies Immobilières LGP pour la réalisation d'une étude pour l'implantation et la gouvernance d'un incubateur/accélérateur dans le parc industriel de Saint-Pascal au coût de 21 270,38 \$ incluant les taxes, le tout conformément à l'offre de service datée du 27 août 2019;

- d'autoriser le paiement de frais de déplacement et de subsistance ou d'hébergement d'un montant maximal de 1 850 \$ à Stratégies Immobilières LGP, sous réserve de l'approbation préalable du directeur général;
- d'autoriser Monsieur Jean Langelier, directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce mandat;
- d'approprier la somme requise au paiement de la dépense autorisée par la présente résolution à même le surplus accumulé non affecté de la Ville.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-10-417

MANDAT AU MAIRE ET À LA GREFFIÈRE POUR SIGNER UNE CONVENTION DE BAIL AVEC LES IMMEUBLES CGF (2019) INC. POUR UN LOCAL SITUÉ AU 215, RUE ROCHETTE.

CONSIDÉRANT la nécessité de relocaliser le bureau d'information touristique de façon permanente dans un local situé près de l'autoroute 20;

CONSIDÉRANT l'aménagement d'un complexe multiservice comprenant un dépanneur, une station-service, un lave-auto et un local pour de la restauration rapide sur la rue Rochette à proximité de l'autoroute 20 par Les Immeubles CGF (2019) inc.;

CONSIDÉRANT la présence d'un local disponible dans le nouveau complexe multiservice;

CONSIDÉRANT que la superficie du local disponible situé au 215, rue Rochette permet d'offrir plus d'un service à la clientèle;

CONSIDÉRANT le souhait de la Ville de relocaliser dans un même local le bureau des permis et immatriculations de la SAAQ et le bureau d'information touristique;

CONSIDÉRANT que Tourisme Québec et la Société de l'assurance automobile du Québec, dont la Ville est mandataire pour le bureau des permis et immatriculations, ont autorisé la relocalisation dans le local du 215, rue Rochette;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'occuper à l'année ledit local afin de le rentabiliser;

CONSIDÉRANT le projet de bail soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de ratifier les termes du bail à intervenir avec Les Immeubles CGF (2019) inc. pour le local situé au 215, rue Rochette pour une période de 10 ans, soit du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2029, et de mandater le maire, Monsieur Rénald Bernier et la greffière, Me Louise St-Pierre à signer, pour et au nom de la Ville, ledit bail.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-10-418

DÉCRET DES TRAVAUX D'AMÉLIORATIONS LOCATIVES POUR LE LOCAL SITUÉ AU 215, RUE ROCHETTE.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-10-417 de ce jour autorisant la signature d'un bail de 10 ans avec Les Immeubles CGF (2019) inc. pour le local situé au 215, rue Rochette;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de procéder à des travaux d'améliorations locatives compte tenu que Les Immeubles CGF (2019) inc. louent à la Ville un espace vacant de type *base building*;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Madame Josée Caron, designer d'intérieur datée du 28 août 2019 pour réaliser les plans d'aménagement intérieur du local et les visites au chantier pour un montant de 7 232,50 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme GéniMac Experts-conseils datée du 24 septembre 2019 pour réaliser les plans et devis en mécanique et électricité et fournir les services durant la construction, dont quatre visites au chantier, pour un montant de 8 500 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT l'estimation détaillée des coûts produite par le directeur général en date du 25 septembre 2019 établissant le coût des améliorations locatives pour l'aménagement intérieur du 215, rue Rochette à 99 870 \$ incluant les coûts des travaux, les frais incidents, les imprévus et les taxes nettes;

CONSIDÉRANT l'article 2 de la Loi sur les travaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement :

- de décréter la réalisation de travaux d'améliorations locatives du local situé au 215, rue Rochette, lesquels peuvent être sommairement décrits comme suit :
 - travaux d'installation de cloisons intérieures;
 - travaux de mécanique;
 - travaux d'électricité;
 - travaux de recouvrement de sol;
 - travaux d'installation de plafond suspendu;
 - travaux de peinture intérieure;
 - fourniture et installation d'ameublement;
- d'autoriser une dépense totale n'excédant pas la somme de 99 870 \$, cette somme incluant le coût des travaux décrits à l'alinéa précédent, les frais incidents, les imprévus et les taxes nettes, le tout selon l'estimation des coûts préparée par le directeur général en date du 25 septembre 2019;
- d'octroyer un mandat de services professionnels à Madame Josée Caron, designer d'intérieur pour réaliser les plans d'aménagement intérieur et les visites au chantier au coût de 8 315,57 \$ incluant les taxes, le tout conformément à son offre de service datée du 28 août 2019;
- d'octroyer un mandat de services professionnels à la firme GéniMac Experts-conseils pour réaliser les plans et devis en mécanique et électricité ainsi que pour assurer les services de suivi durant les travaux de construction au coût de 9 772,88 \$ incluant quatre visites au chantier et les taxes, le tout conformément à leur offre de service datée du 24 septembre 2019;
- de pourvoir au paiement des travaux et honoraires décrétés par la présente résolution en appropriant le montant autorisé à même le surplus accumulé non affecté de la Ville.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-10-419

**APPROBATION PAR BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES
DU QUÉBEC DU CALENDRIER DE CONSERVATION DES
DOCUMENTS MODIFIÉ.**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement d'autoriser Me Louise St-Pierre, greffière à signer le document de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification pour approbation à Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Ville de Saint-Pascal.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-10-420

**OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA MAISON SANTÉ DANS LE
CADRE DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX EXPLOITANTS
D'ENTREPRISES DU SECTEUR PRIVÉ DE LA VILLE DE SAINT-
PASCAL.**

CONSIDÉRANT la Politique d'aide aux exploitants d'entreprises du secteur privé de la Ville de Saint-Pascal dont l'objectif est de mettre en place une aide aux exploitants d'entreprises du secteur privé afin de favoriser le développement économique de la Ville notamment par le maintien et la création de nouveaux emplois sur son territoire, l'augmentation de sa richesse foncière, la densification du périmètre urbain et en comblant les locaux vacants;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par La Maison Santé, exploitée par Dr Xavier Gagnon, DC et Dre Gabrielle Camirand-Gagnon, DC dans le cadre de cette Politique;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'analyse datée du 5 septembre 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement d'autoriser le versement d'une aide financière totale de 2 100 \$ réparti en parts égales à Dr Xavier Gagnon et Dre Gabrielle Camirand-Gagnon, chiropraticiens, conformément aux modalités établies à la Politique d'aide aux exploitants d'entreprises du secteur privé de la Ville de Saint-Pascal.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-10-421

OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À ENTOMO DSP INC. DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX EXPLOITANTS D'ENTREPRISES DU SECTEUR PRIVÉ DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL.

CONSIDÉRANT la Politique d'aide aux exploitants d'entreprises du secteur privé de la Ville de Saint-Pascal dont l'objectif est de mettre en place une aide aux exploitants d'entreprises du secteur privé afin de favoriser le développement économique de la Ville notamment par le maintien et la création de nouveaux emplois sur son territoire, l'augmentation de sa richesse foncière, la densification du périmètre urbain et en comblant les locaux vacants;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par Entomo DSP inc. dans le cadre de cette Politique;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'analyse datée du 5 septembre 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement d'autoriser le versement d'une aide financière de 2 400 \$ à l'entreprise Entomo DSP inc. conformément aux modalités établies à la Politique d'aide aux exploitants d'entreprises du secteur privé de la Ville de Saint-Pascal.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-10-422

OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À VISAGES RÉGIONAUX INC. DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX EXPLOITANTS D'ENTREPRISES DU SECTEUR PRIVÉ DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL.

CONSIDÉRANT la Politique d'aide aux exploitants d'entreprises du secteur privé de la Ville de Saint-Pascal dont l'objectif est de mettre en place une aide aux exploitants d'entreprises du secteur privé afin de favoriser le développement économique de la Ville notamment par le maintien et la création de nouveaux emplois sur son territoire, l'augmentation de sa richesse foncière, la densification du périmètre urbain et en comblant les locaux vacants;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par Visages régionaux inc. dans le cadre de cette Politique;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'analyse datée du 5 septembre 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement d'autoriser le versement d'une aide financière de 4 250 \$ à l'entreprise Visages régionaux inc. conformément aux modalités établies à la Politique d'aide aux exploitants d'entreprises du secteur privé de la Ville de Saint-Pascal.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-10-423

VERSEMENT D'AIDES FINANCIÈRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA CULTURE.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-12-504 de ce conseil procédant à l'adoption du Programme de soutien à la culture, volet jeunesse et volet développement, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT les fonds disponibles dans le cadre du programme de soutien à la culture - volet jeunesse;

CONSIDÉRANT la réception de quatre candidatures dans les délais prévus;

CONSIDÉRANT l'admissibilité et l'éligibilité des quatre candidatures reçues en regard des critères du programme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement d'autoriser les versements suivants, le tout conditionnellement au respect des modalités du programme :

- 225 \$ à l'École Destroismaisons pour la participation de Madame Raffaele Beaulieu à des cours de guitare;
- 75 \$ à Studio Somance pour la participation de Madame Fay Beaulieu à des cours de danse contemporaine;
- 260 \$ à District Danza pour la participation de Madame Léa-Maude Lizotte à des cours de danse;
- 135 \$ à District Danza pour la participation de Madame Alicia Lajoie à des cours de danse.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-10-424

DÉTERMINATION DE L'ACTIVITÉ CITOYENNE DE SAINT-PASCAL BÉNÉFICIAIRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES MUNICIPALITÉS DU KAMOURASKA.

CONSIDÉRANT que la MRC de Kamouraska a mis en place le fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK) pour appuyer annuellement les municipalités dans la mise en place d'activités citoyennes;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité peut choisir l'activité citoyenne qu'elle désire financer en partie par ce fonds;

CONSIDÉRANT que la somme attribuée dans le cadre de ce fonds est de 500 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice adjointe du Service des loisirs en date du 10 septembre 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement d'affecter la somme de 500 \$ provenant du FDMK en 2019 au paiement des dépenses engendrées par la fête de l'Halloween.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-10-425

DÉTERMINATION DE L'ACTIVITÉ LOCALE EN LOISIR CULTUREL DE SAINT-PASCAL BÉNÉFICIAIRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES MUNICIPALITÉS DU KAMOURASKA.

CONSIDÉRANT que la MRC de Kamouraska a mis en place le Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK) pour appuyer les municipalités à réaliser des activités locales en loisir culturel;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité peut choisir une activité de loisir culturel qu'elle désire financer en partie par ce fonds;

CONSIDÉRANT que la somme attribuée dans le cadre de ce fonds est de 500 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice adjointe du Service des loisirs en date du 10 septembre 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement d'affecter la somme de 500 \$ provenant du FDMK en 2019 au paiement des dépenses engendrées par les ateliers de dessin libre et de modèle vivant offerts par des artistes professionnels.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-10-426

AUTORISATION AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE D'UTILISER LES CAMIONS INCENDIE LORS DE L'ACTIVITÉ D'HALLOWEEN.

CONSIDÉRANT l'activité d'Halloween organisée par le Service des loisirs le 31 octobre 2019;

CONSIDÉRANT la demande de collaboration adressée au Service de sécurité incendie afin d'assurer la sécurité des enfants déambulant dans les rues à cette occasion;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement d'autoriser les membres du Service de sécurité incendie à participer à l'activité d'Halloween le 31 octobre 2019 et à utiliser les véhicules incendies pour cette occasion.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-10-427

PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES.

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique tient la semaine de prévention des incendies annuellement;

CONSIDÉRANT que cette semaine est également soulignée aux États-Unis et au Canada;

CONSIDÉRANT que le Service intermunicipal de sécurité incendie a pour mandat, notamment, de prévenir les pertes de vie et matérielles causées par des incendies;

CONSIDÉRANT que 75 % des incendies impliquent une unité d'habitation;

CONSIDÉRANT que la réglementation en prévention incendie adoptée par les municipalités de la MRC de Kamouraska a pour but d'assurer la sécurité des citoyens dans leur domicile par des exigences normatives sur le matériel de protection nécessaire à avoir à la maison;

CONSIDÉRANT la tenue d'une journée *Portes ouvertes* à la caserne de Saint-Pascal le 12 octobre 2019, de 13 h à 16 h;

CONSIDÉRANT que le Service intermunicipal de sécurité incendie souhaite la participation de tous les citoyens des municipalités desservies par le service dont les élus et leurs familles;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal proclame la Semaine de prévention des incendies du 6 au 12 octobre 2019.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-10-428

DEMANDE DE CONTRIBUTION DE LA FONDATION DE LA MAISON DESJARDINS DE SOINS PALLIATIFS DU KRTB DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT ANNUELLE.

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 27 août 2019 de La Fondation de la Maison Desjardins de soins palliatifs du KRTB invitant la Ville à participer à leur campagne de financement annuelle;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement d'autoriser le versement d'une somme de 100 \$ par année pendant cinq ans (années 2019 à 2023) à la Fondation de la Maison Desjardins de soins palliatifs du KRTB pour leur campagne de financement.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-10-429

DEMANDE DE SOUTIEN DE LA MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE DANS LE CADRE DES POURSUITES DE LA COMPAGNIE D'EXPLORATION MINIÈRE CANADA CARBON INC.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge fait l'objet d'une poursuite record de 96 millions \$ en dommages et intérêts par la compagnie d'exploration minière Canada Carbon inc. de Vancouver suite à l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT qu'afin d'aider à financer ses frais de défense, d'expertise et de sensibilisation, la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a lancé la campagne de sociofinancement Solidarité GSLR (www.solidaritegslr.ca) avec l'objectif de recueillir 200 000 \$ en don et le soutien du plus grand nombre possible de municipalités au Québec;

CONSIDÉRANT que les dirigeants de Canada Carbon inc. attaquent les décisions démocratiques qui relèvent du pouvoir exclusif du conseil municipal et de ses citoyens;

CONSIDÉRANT que la poursuite de 96 M\$ intentée par Canada Carbon inc. représente un fardeau financier important pour les citoyens et un enjeu sans précédent et important pour toutes les municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal comprend les enjeux de ce dossier et désire appuyer cette campagne;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement de soutenir la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans le règlement du litige l'opposant à l'entreprise d'exploration minière Canada Carbon inc. et d'accorder une aide financière de 250 \$ à la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge afin de l'appuyer dans le cadre de sa campagne de sensibilisation et de financement intitulée : Solidarité GSLR.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-10-430

DEMANDE D'APPUI DU REGROUPEMENT DES MAISONS POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE.

CONSIDÉRANT que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne;

CONSIDÉRANT que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions auront lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de proclamer la Ville de Saint-Pascal alliée contre la violence conjugale.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-10-431

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX À UN CAFÉ-RENCONTRE DE SOLIDARITÉ RURALE DU KAMOURASKA LE 24 OCTOBRE 2019 À SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA.

CONSIDÉRANT une correspondance de Solidarité rurale du Kamouraska invitant la Ville à assister à un café-rencontre le 24 octobre 2019 à Saint-Bruno-de-Kamouraska sur le thème *Quand l'univers des champignons stimule et mobilise tout un territoire!*

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement de désigner Madame Céline Langlais, conseillère et Monsieur Réjean Pelletier, conseiller ainsi que Monsieur Jean Langelier, directeur général à titre de représentants de la Ville au café-rencontre de Solidarité rurale du Kamouraska le 24 octobre 2019 à Saint-Bruno-de-Kamouraska et d'autoriser le remboursement des frais de déplacement selon le règlement de régie interne en vigueur.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-10-432

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX AU SOUPER ANNUEL BÉNÉFICE AU PROFIT DES OEUVRES DU CLUB LIONS DE LA POCATIÈRE ET DE LA FONDATION DE L'HÔPITAL DE NOTRE-DAME-DE-FATIMA LE 9 NOVEMBRE 2019 À LA POCATIÈRE.

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 19 septembre 2019 de la MRC de Kamouraska invitant les municipalités à participer au souper-bénéfice au profit des oeuvres du Club Lions de La Pocatière en collaboration avec la Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame-de-Fatima inc. le 9 novembre 2019 à La Pocatière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de désigner Messieurs Rénald Bernier, maire et François Gagné-Bérubé, conseiller pour assister au souper annuel bénéfice au profit des oeuvres du Club Lions de La Pocatière et de la Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame-de-Fatima inc. le 9 novembre 2019 à La Pocatière et d'autoriser le paiement des coûts d'inscription de 250 \$ à la Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame-de-Fatima inc. ainsi que le remboursement des frais de déplacement selon le règlement de régie interne en vigueur.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-10-433

PÉRIODE DE QUESTIONS.

- Monsieur Marc-André St-Onge demande ce qui justifie de faire un sens unique sur l'avenue D'Anjou (entrée par l'avenue D'Anjou et sortie par la rue Blondeau) et se déclare en désaccord avec cette solution. Une requête des résidents de la rue demandant le statu quo est déposée auprès du conseil municipal.
- Madame Lorraine Plourde demande des précisions sur les comptes à payer à Bérico Construction, Maheu Maheu et Tabagie Lunik.
- Madame Lorraine Plourde demande si le chauffage à la biomasse forestière sera fonctionnel cet hiver.
- Monsieur Daniel Rivard demande si une évaluation sérieuse des coûts de relocalisation du BIT et des bureaux de la SAAQ dans le projet de complexe multiservice a été effectuée comparativement à la construction d'un petit bâtiment sur le terrain dont la Ville est propriétaire.

- Monsieur Daniel Rivard se plaint du fait que les branches qui empiètent sur le trottoir de l'avenue Patry n'ont pas encore été coupées.

2019-10-434

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 21 h 37.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

Signature du procès-verbal

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière